

Formulaire de saisine du médiateur national de l'énergie en cas de litige avec un fournisseur ou un gestionnaire de réseau

Si vous disposez d'un accès à internet et d'une adresse courriel, merci de déclarer votre litige via **SOLLEN** (Solution en Ligne aux Litiges d'Énergie), en vous connectant sur www.energie-mediateur.fr

Si vous n'avez pas accès à internet, adressez votre dossier complet par courrier et sans l'affranchir à :
Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n° 59252 – 75443 Paris Cedex 09

1. Vos coordonnées (coordonnées du consommateur concerné par le litige) Mme : Mr :

Nom : Prénom :

Dénomination sociale (si nécessaire) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. fixe : Portable :

Courriel :

NB : Vos coordonnées téléphoniques sont indispensables pour l'instruction du dossier car nous serons amenés à vous contacter.

2. Vos coordonnées si vous représentez un consommateur

Nom : Prénom :

Dénomination sociale :

Lien avec le consommateur (ex : parent) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. fixe : Portable :

Courriel :

NB : Vos coordonnées téléphoniques sont indispensables pour l'instruction du dossier car nous serons amenés à vous contacter.

3. Précisions sur votre litige

Énergie concernée : électricité gaz naturel autre énergie ➔ Précisez :

Fournisseur : Distributeur : Facultatif : 2^{ème} fournisseur :

4. Vos démarches préalables

NB : le médiateur national de l'énergie ne peut intervenir que si le litige a fait l'objet d'une réclamation écrite préalable auprès de votre fournisseur ou de votre gestionnaire de réseau. Pour être recevable, votre saisine doit intervenir dans un délai compris entre 2 mois et 1 an après l'envoi d'un courrier de réclamation.

Date de vos courriers, courriels ou fax de réclamation (*joindre une copie de tous vos courriers / courriels / fax de réclamation*) :

Avez-vous reçu une réponse écrite ? OUI NON

Date des réponses à vos courriers de réclamation (*joindre une copie de toutes les réponses*) :

Avez-vous entrepris des démarches auprès d'un assureur ? OUI NON *Si oui, joindre une copie des courriers échangés*

Autres démarches engagées (services sociaux, justice, association de consommateurs) précisez :

Comment avez-vous connu le médiateur national de l'énergie ?

